



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 48977

### Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la politique menée en faveur des personnes victimes d'un traumatisme crânien. Conscient de l'ampleur de la situation épidémiologique et de la forte proportion des victimes âgées de moins de vingt-neuf ans, le Gouvernement a pris des mesures importantes ces dernières années en vue de l'insertion sociale et professionnelle des personnes atteintes d'un traumatisme crânien et de l'amélioration de l'accueil hospitalier. Au début de cette année, les efforts ont été encore accrus en faveur de la prise en charge médico-sociale. Cependant, des craintes importantes subsistent. Elles concernent le nombre de places en centre d'aide pour le travail (CAT) et en maison d'accueil spécialisée (MAS) effectivement réservées aux traumatisés crâniens, le renforcement des effectifs de spécialistes des services de rééducation et la prise en charge par la sécurité sociale des personnes en état végétatif persistant. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle compte mettre en oeuvre rapidement pour répondre à ces craintes et renforcer, au sein du programme national relatif au handicap, les moyens réservés aux personnes victimes d'un traumatisme crânien.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Deluga](#)

**Circonscription :** Gironde (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48977

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juillet 2000, page 4257